

Compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2016

L'après COP 21 ?

1. Organisation du Groupe de travail Energie et Climat (IDées)

Introduction

Etienne BROSSE, Co-animateur du Groupe Energie-climat

La présentation pdf est disponible sur le site de la Fondation :

- Etienne Brosse expose le déroulé des quatre réunions prévues en 2016 -2017, dont un Séminaire final, prévu le 12 juin, sur le thème « Energie et société ».
- Les simulations les plus récentes (notamment : Fawcett et al. US EPA et autres institutions US, décembre 2015, Science) chiffrent en niveaux de probabilité les élévations de température résultant de différents scénarios d'évolution des émissions de GES. Sur la base des INDC actuels, la probabilité que le réchauffement global se maintienne au-dessous de 2°C ne dépasse pas 10%, et le risque qu'il dépasse 3°C est supérieur à 40%. Répondre à l'ambition de l'Accord de Paris exige donc une amplification des intentions actuelles. Par exemple avec un scénario faisant décroître les émissions de 5% par an, à partir de 2030, il y aurait 50% de chance de limiter l'élévation de température à 2°C.
- La première réunion du groupe Energie-climat arrive à un moment d'actualité : ouverture de la COP 22 et adoption de l'Accord de Paris.

2. Exposés

Le climat à quel prix ?

Christian de PERTHUIS, Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, Directeur scientifique de la Chaire « Economie du climat »

- L'accord de Paris de Paris est entré en vigueur, avant même l'ouverture de la COP22 à Marrakech.
- Cet accord a été préparé par quelques étapes majeures. En 1990, a été publié le premier rapport du GIEC, dont les conclusions très claires restent entièrement valables aujourd'hui. En 1997, le Protocole de Kyoto introduisait un mécanisme contraignant des émissions de CO₂, mais la scission en deux groupes de nations (industrialisées et en voie de développement) a compliqué les négociations par la suite. La Conférence de Copenhague, en 2009, qui a été présentée comme un échec, a, en fait, permis de dépasser le cadre de Kyoto et a préparé l'Accord de Paris.

- L'Accord de Paris a permis de dépasser ce « monde unijambiste ». D'autre part, il a ouvert la perspective d'une neutralité carbone au cours de la deuxième moitié du siècle, ce qui implique de nouvelles voies de croissance pour les pays en développement (notamment l'Afrique) et les pays émergents (Chine et Inde, dont les positions ont sensiblement évolué).
- La question se pose à présent de savoir que faire, pour mettre en œuvre l'accord. Pour cela, il faut mettre en place un système de vérification. L'acquisition des informations pose des problèmes (ainsi, en Chine, certaines informations sont considérées comme secret d'Etat).
- Les engagements volontaires actuels (INDC1) ne vont pas suffire à tenir les objectifs visés. Comment aller plus loin, en déployant des sources d'énergie renouvelable et en prenant des mesures d'efficacité énergétique ?
- Une des principales difficultés à régler concerne la gestion des flux financiers (transfert de 100 milliards de dollars prévu à partir de 2020, pour aider les pays en développement dans la lutte contre le réchauffement climatique).
- La tarification du carbone peut apporter une solution, mais elle pose encore de nombreux problèmes, à commencer par la question de la labellisation des projets. Une comptabilité rigoureuse des émissions va être nécessaire. A quel niveau et comment l'appliquer ?
- Il faudrait commencer par supprimer le prix de carbone « négatif » que constituent les subventions aux énergies fossiles. Elles ont déjà sensiblement baissé, à la faveur du prix relativement bas du pétrole.
- Le secteur agricole et forestier pose des problèmes spécifiques. Il nécessite une politique nationale ainsi qu'une aide internationale pour les pays en développement. Grâce à une politique vigoureuse de l'administration Lula des résultats intéressants ont été obtenus au Brésil, pour lutter contre la déforestation, mais on a observé récemment un certain recul dans les progrès enregistrés.
- La Conférence de Marrakech devrait permettre de progresser sur des points importants : poursuite du processus de ratification, mesures de vérification (monitoring et reporting), développement en Afrique.

Etat et perspectives des négociations internationales

Teresa RIBERA, Directrice de l'IDDRI, Ancienne secrétaire d'État aux changements climatiques dans le gouvernement espagnol (2008-2011)

- La situation actuelle est marquée à la fois par une bonne nouvelle : l'Accord de Paris, qui confirme la volonté des chefs d'État, et une mauvaise nouvelle : on ne sait pas encore comment faire !
- La suite des événements dépend d'un certain nombre de facteurs externes, qui comptent plus que l'action des négociateurs eux-mêmes :
- Motivation des différents acteurs pour construire une alternative, conduisant à des accords parallèles : négociation dans le domaine de l'aviation, accord sur les HFC, par exemple ;
- Niveau de confiance des acteurs non publics (monde financier, investisseurs) ;
- Résultat des élections américaines.

¹ Intended Nationally Determined Contributions

- Les négociateurs ont surtout la responsabilité de définir le processus de mise en œuvre, qui va permettre de construire la résilience du système à mettre en place.
- L'Accord de Paris a eu le mérite d'introduire un changement d'état d'esprit. À Copenhague, la discussion avait fait intervenir en priorité ceux qui contribuent le plus aux émissions. À Paris, ont été écoutés tous les pays qui vont souffrir du réchauffement climatiques et notamment un certain nombre de petits pays. De cette façon, la discussion n'a pas fait intervenir uniquement les acteurs les plus puissants et a pris en compte des principes éthiques. Un changement de modèle est intervenu, faisant ressortir le besoin de partager les risques.
- Le rapport Stern a été publié il y a dix ans. Il faut noter que, même en tenant compte des engagements de l'Accord de Paris, la trajectoire que suit actuellement le niveau des émissions se situe nettement au-dessus de celle qui était jugée nécessaire dans ce rapport (40 Gt en 2040, 15-20 en 2050, 0 en 2070).
- Il va falloir d'ici 2018 se mettre d'accord sur le processus suivi et d'ici 2020 décider les priorités économiques qui en découlent.
- Les cibles les plus importantes sont les secteurs énergétique, agricole et financier.
- L'innovation technique peut faciliter la transition, mais les ruptures ne sont pas acquises.
- Il existe des risques politiques élevés. Dans de nombreux pays, notamment en Europe et aux États-Unis, existe un malaise social, lié notamment à la montée des inégalités. Une grande partie de la population estime « avoir du mal à s'en sortir ». Comment, dans un tel contexte, faire accepter des mesures de solidarité mutuelle.
- Il est donc important de définir des solutions justes, qui soient socialement acceptables.
- Dès à présent, on peut dire que la situation a changé et que le processus d'apprentissage est bien engagé.

3. Discussion / Conclusion

Taxe carbone

- La taxe carbone peut prendre différentes formes. Peut-on envisager une TVA carbone, qui serait relativement simple à collecter ? La difficulté, dans ce cas, consiste à déterminer le contenu carbone de chaque produit.
- La taxe carbone peut s'appliquer à différents stades : sous-sol, énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel), produit final. Une taxe déterminée en fonction de la consommation de combustibles fossiles paraît la plus simple à appliquer.
- La taxe carbone ne résout pas tous les problèmes. En particulier, elle ne règle pas les questions de redistribution.
- Le prix interne du carbone pratiqué par les entreprises présente des limitations évidentes, car il laisse à l'entreprise la possibilité d'effectuer des choix qui l'arrangent, mais il présente également le mérite de guider les choix dans la bonne direction. Cf. publication EPE : <http://www.epe-asso.org/en/internal-carbon-pricing-november-2016/>

Accord de Paris et obstacles politiques

- L'Accord de Paris présente le mérite d'avoir fixé un nouveau cadre. Il a introduit des ruptures à plusieurs niveaux : ouverture à la société civile, nouveau processus de négociations, ouverture sur la prospective.
- Il faut installer des instruments de mise en œuvre de l'accord. L'introduction d'instruments inter-régionaux sera délicate. La gestion du financement des pays en voie de développement est également un point difficile.
- Il est nécessaire de donner une valeur au carbone, mais on ne peut mettre sur le même plan l'Inde et les États-Unis.
- L'arrivée d'Antonio Guterres comme Secrétaire général à l'ONU est une bonne nouvelle, car il a l'expérience nécessaire pour coordonner une action internationale dans le domaine du climat
- L'élection de Donald Trump introduit un facteur majeur d'incertitude – Cf. note L'Accord de Paris : quelle résistance face à la tornade Trump (Pierre-André Juvet & Christian de Perthuis)²

Mise en œuvre de l'Accord

- Le rôle de l'opinion est essentiel. En formulant les bons messages, on peut espérer transformer en prophétie auto-réalisatrice le souhait d'une réduction des émissions.
- Le taux d'actualisation joue un rôle important dans l'évaluation des politiques climatiques. La principale innovation du rapport Stern a été un taux très bas de 1,5%, qui a été critiqué par certains économistes comme Nordhaus, mais qui a le mérite de s'appliquer à une politique de long terme.
- Nous ne sommes plus dans un contexte d'économie administrée, ce qui rend difficile l'intervention des pouvoirs publics. Il faudrait parvenir à orienter les financements vers des investissements bas-carbone.
- Le contexte actuel de crise n'est pas favorable à une reconversion du système économique. Les États risquent de rencontrer d'importantes difficultés à faire adopter des mesures, sans subir des réactions violentes. On observe, en fait, une évolution plus rapide, au niveau des villes et des régions (exemples de Paris et Bordeaux).

4. Prochaine réunion
Financer les investissements de la transition énergétique
Lundi 23 janvier 2017

Domaine de Vert Mont

² La réunion s'était tenue juste avant l'élection et ce point n'avait donc pas pu être discuté.